



VILLENEUVE
SAINT-GEORGES
Service Urbanisme

**EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE
DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **PC 94078 24 00016** du
Un permis de construire a été délivré à

- 4 OCT. 2024

Domicilié (e) TOIT ET JOIE
 82 RUE BLOMET
 75015 PARIS

En vue de la réalisation : Réhabilitation d'un immeuble d'habitation de 179 logements.
Requalification des façades et des toitures. Isolation et enduit. remplacement des
menuiseries. requalification des accès et des halls. travaux dans les logements.
résidentialisation et requalification des espaces extérieurs. Réaménagement de la voirie
intérieurs. création de locaux d'ordures ménagères. création d'un local commun.

Sur un terrain sis 1 A 17 RUE THIMONNIER
Cadastré AC1

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service
Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le - 4 OCT. 2024

Monsieur le Maire,

Philippe GAUDIN

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné, Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges,
certifions que l'extrait d'affichage d'un permis de construire ayant fait l'objet de la décision
municipale n° **PC 94078 24 00016** du - 4 OCT. 2024 a été affichée en Mairie
du au conformément aux textes en vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,